

### Les évolutions de carrière

Il est possible de passer d'un mode d'exercice à un autre (salarié au libéral ou inversement) tout au long de sa carrière.

Spécialisation en échographie, acupuncture, homéopathie, santé publique, etc.

Certaines universités délivrent un enseignement sanctionné par un diplôme universitaire (DU, DIU) permettant aux sages-femmes diplômées d'exercer ces spécialités.

### Obtention d'un titre universitaire

Le master biologie santé, permettant de s'orienter vers un parcours de recherche, est accessible aux étudiants sages-femmes à partir de la 2<sup>ème</sup> année et aux sages-femmes.

Les masters en :

- économie de la santé,
- management public,
- droit de la santé,
- sciences de l'éducation,
- biologie santé,
- ingénierie de la santé,
- santé,
- santé publique

permettent d'accéder à des fonctions d'encadrement en service ou en école de sages-femmes ou de continuer vers un parcours de recherche.

### Accession à une fonction d'encadrement

Elle peut se faire dans un service de gynécologie-obstétrique des secteurs public et privé et en école de sages-femmes.

### L'orientation vers une autre profession de santé

- **Avant le diplôme d'état**
  - Auxiliaire de puériculture : après 7 semaines de stage dans une école d'auxiliaire de puériculture pour les étudiants interrompant leurs études.
  - Possibilité de passerelles vers les formations de médecin, pharmacien, dentiste (nombre limité)
- **Après le diplôme d'état**
  - Puéricultrice : un an de formation dans une école spécialisée accessible sur examen.
  - Infirmière anesthésiste : deux ans de formation dans une école spécialisée accessible sur concours.

- Possibilité de passerelles vers les formations de médecin, pharmacien, dentiste (nombre limité)
- Conseiller en génétique et médecine prédictive : deux ans de formation (master de pathologie humaine spécialité conseil en génétique et médecine prédictive)

Pour plus d'informations : [www.ordre-sages-femmes.fr](http://www.ordre-sages-femmes.fr)